

PARTICULIERS

CONDITIONS APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

Extrait des tarifs au 01 Juillet 2022



**C'EST VOUS
L'AVENIR**



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
CÔTE D'IVOIRE**

**LE PRÉSENT DOCUMENT RECENSE LES PRINCIPALES CONDITIONS
APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS BANCAIRES DES PARTICULIERS.**

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos besoins, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance.

Taux de base Société Générale Côte d'Ivoire : 10,75%

Tarifs en vigueur au 01 Juiller 2022.

Ce document est également disponible sur notre site internet :
www.societegenerale.ci

I	CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE COMPTE	FCFA / HT
1.1	Conditions d'ouverture et de clôture de compte	
1.1.1	Conditions d'ouverture (Avec remise de la convention de compte)	
1.1.2	Comptes chèques	Gratuit
1.1.3	Comptes épargnes	Gratuit
1.1.4	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.1.6	Compte joint	Gratuit
1.1.7	Autres types de comptes (comptes Eco; Vie Domestiques, Packages, SOGEPRIMO)	Gratuit
1.1.8	Autres produits d'épargnes	Gratuit
1.2	Clôture de compte	Gratuit
1.2.1	compte chèque	Gratuit
1.2.2	compte épargne	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.5	Compte joint	Gratuit
II	SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE	
2.1	Gestions des comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Commission de mouvement au débit du compte	5%
	Pour tout cumul d'opération au débit du compte ECO supérieur à 200 000 FCFA/ Mois	
2.1.1.2	Frais de tenue de compte	
	Tarifs mensuels	
	• Compte chèque	4 950
	• Compte ECO	990
	• Ivoiriens résidents à l'étranger	2 200
	• Client décédé	2 350
	• Package STARTER <i>Le Package STARTER est gratuit la première année</i>	1000
	• Pack HORIZON	7 150
	• Pack CLASSIC	8 545
	• Pack PREMIER	11 550
	• Package PRESTIBAD CLASSIC	4 000
	• Package PRESTIBAD PREMIER	12 000
	• Pack BANQUE PATRIMONIALE	50 000
	• Compte Professionnel Vie domestique	2 172
	• Compte en Euros (Contre valeur)	5 000
	• PACK DIASPORA	65 300
	• PACK Elève Fonctionnaire <i>Le Pack Elève fonctionnaire est gratuit la première année</i>	13 860
2.1.1.3	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.4	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	6%

2.1.1.5	Frais de tenue de compte sur les livrets d'épargne	Gratuit
2.1.1.6	Autres types de conditions débitrices	
	• Forçage pour retrait d'espèce dans l'agence qui tient le compte	2 750
	• Procuration sur compte	3000
2.1.2	Relevé de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande (mois en cours)	1 800
2.1.3	Attestation de solde	16 500
2.1.5	Attestation de clôture de compte	16 500
2.1.6	Autres types d'attestations bancaires	16 500
2.1.7	Attestation de non engagement	50 000
2.1.8	Attestation de redevance	50 000
2.1.9	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.10	Frais pour procuration	2 200
2.1.11	Conditions créditrices	
2.1.10.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	3,5%
2.1.10.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Nous consulter
2.1.10.3	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple / SOGEPRIMO	Min : 3,5%
2.1.10.4	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	Min : 2%
2.1.10.5	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Min 3,5%
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.2	Chèques non barrés/vignettes	20
2.2.1.3	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.4	Lettre-chèques	Sur devis
2.2.1.5	Chèques de banque sur place	13 200
2.2.1.2	Chèques de banque UEMOA	13 200
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	13 200
	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	
	• Par série de numéros de vignettes successifs	15 000
	• Par série de numéros de vignettes non successifs	15 000
2.2.1.4	Frais de destruction de chéquier	10 000
2.2.2	Délivrance de chèques de guichet	2000 /opération
2.2.3	Carte bancaire privative	
2.2.3.1	Renouvellement / Cotisation annuelle	
	• Carte privative (ECLAIR)	
	Première carte	9 900
	Seconde carte	7000
2.2.3.2	Carte bancaire internationale	
	VISA HORIZON	

	Première carte	15 000
	Seconde carte	10 500
	VISA CLASSIC	
	Première carte	30 000
	Seconde carte	21 000
	VISA PREMIER	
	Première carte	70 000
	Seconde carte	50 000
	VISA PLATINUM	
	Première carte	175 000
	Seconde carte	87 500
	VISA INFINITE	
	Première carte	280 000
	Seconde carte	140 000
2.2.3.3	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.3.4	Frais de refection de carte (sauf défectuosité)	Voir tarif carte
2.2.3.5	Réédition du code confidentiel	5 500
2.2.3.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.3.7	Opposition sur carte	
	• Par le client : perte , vol ou fraude sur la carte	11 000
	• Par la banque : usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.3.8	Levée d'opposition sur carte	5 500
2.2.3.9	Prestations Services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	Gratuit
2.2.3.9.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
	Distributeurs Automatiques (DAB) de la banque du client	Gratuit
	Distributeurs Automatiques (DAB) autres banques locales (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) dans la zone UEMOA (GIM)	500
	Distributeurs Automatiques (DAB) hors zone UEMOA (GIM)	2,2% Min : 2 750
	Distributeurs Automatiques (DAB) par Cartes étrangères hors zone UEMOA (GIM)	3 500
2.2.3.9.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs	
	• Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
	• Consultation de solde dans les autres banques locales	500
	• Consultation de solde dans l'UEMOA	500
	• Consultation de solde Hors Zone UEMOA	500
2.2.3.9.3	Paiements	
	• Dans la zone UEMOA	Gratuit

	• Hors zone UEMOA	2,2% par transaction
2.2.4	Virements et prélèvements	
2.2.4.1	Virements	
2.2.4.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.4.1.2	Virement sur place vers un tiers (RTGS)	6 600
2.2.4.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.4.1.4	Virement dans l'UEMOA (SICA)	5 000
2.2.4.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.4.1.6	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
	• Création du dossier	Gratuit
	• Exécution des opérations	
2.2.4.1.7	Vers Société Générale Côte d'Ivoire	Gratuit
2.2.4.1.8	Vers Confrères	3 300
2.2.4.1.9	Modification de Virement Permanent	5 500
2.2.4.1.10	Mise à disposition de fonds	Nous consulter
2.2.4.1.11	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.4.1.12	Prélèvements	
2.2.4.1.13	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
	• Création de dossier	Gratuit
	• Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.4.1.14	Impayé prélèvement	2 000
2.2.4.1.15	Forçage sur présentation prélèvement	5 500
2.2.4.1.16	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	34 650
2.2.4.1.17	Impayé issu d'une remise (imputable au bénéficiaire)	6 600
III	SERVICES BANCAIRES	FCFA / HT
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.2	Remise de chèque même banque	Crédit au plus tard J+1
3.1.3	Remise de chèque encaissable sur confrère UEMOA	Crédit au plus tard J+2
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Crédit à J+1
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de Chèques	Débit J-1
3.1.6	Versement et retrait d'espèce	Crédit, le 1 ^{er} jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit
3.1.7	Livrets d'épargne	Le 1 ^{er} jour de la quinzaine précédant le retrait

3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Emission chèque de banque en FCFA	12 000
	• Si RTGS	4 000 / Ligne
3.2.2	Emission chèque de banque en autre devise	voir opération avec l'étranger
3.2.3	Demande d'opposition	8 250
3.2.4	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), (Saisie-arrêt)	55 000
3.2.5	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.6	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.7	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	
3.2.8	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	
	• Frais de traitement de saisie de créances/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	55 000
	• Frais de mainlevée saisie attribution/ Avis à Tiers Détenteurs (ATD)	55 000
3.2.9	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit
3.2.10	Retrait avec chèque de guichet dans une autre ville	2 000 / Agence
IV	AUTRES SERVICES (DIVERS)	
4.1	Frais de recherche de documents (en unité)	
4.1.1	De 0 à 30 jours	5 500
4.1.2	De 30 à 60 jours	5 500
4.1.3	De 60 à 90 jours	5 500
4.1.4	Plus d'un an	11 000
4.1.5	Supplément par photocopie	275
4.2	Boîte à lettres	Gratuit
4.3	Location Coffre-fort	
4.3.1	Petit	
	• Déposit	200 000
	• Frais annuels de location	66 000
4.3.2	Moyen	
	• Déposit	300 000
	• Frais annuels de location	132 000
4.3.3	Grand	
	• Déposit	400 000
	• Frais annuels de location	264 000
4.4	Reproduction de clé	Gratuit
4.5	Successions	
4.5.1	•Frais d'ouverture de dossier de succession	22 000
4.5.2	•Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	2,2% Max : 2 000 000

4.5.3	•Frais de tenue de compte	2 350
4.5.4	•Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative	55 000
4.6	Actes (garanties)	
4.6.1	Enregistrement / droit simple	
	Droit	18 000
	Timbre	500 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.6.2	Enregistrement / droit hors délai	
	Droit	36 000
	Timbre	1 000 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.6.3	Inscription des garanties au RCCM	
	PV de dépôt	5 000
	Scan	2 000
	Commissions	2 000
4.6.4	Frais Annexes	
	• Montant compris entre 1 et 300 000	0,15% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
	• Montant compris entre 300 001 et 1 000 000	0,10% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
	• Montant compris entre 1 000 001 et 2 000 000	0,50% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
	• Montant supérieur à 2 000 000	0,02% du montant du prêt +frais. Min 6000 Max 10 000
V	SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
5.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
5.2.1	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	Gratuit
5.2	Banque en ligne (Application mobile et web CONNECT)	
5.2.1	APPLI CONNECT (abonnement mensuel)	2 200 hors package
5.3	Virement électronique vers un autre établissement bancaire (Via CONNECT)	1000 /Ligne de virement
5.4	Virements électroniques vers les pays de l'UEMOA	3000 /Ligne de virement
5.5	Banque par téléphone (accès au serveur vocal VOCALIA)	1 500 /Mois

5.6	Services sms (MESSALIA)	
5.6.1	Formule Hebdo Simple	1 000 /Mois
5.6.2	Formule Hebdo évènementielle	1 500 /Mois
5.6.3	Formule Hebdo Simple ou évènementiel sur compte épargne	2 000 /Trimestre
VI	GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENTS	
6.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.2	Frais de mainlevée d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.3	Frais d'impayés	34 650
6.4	Frais d'injonction	7 150
6.5	Duplicata lettre d'incident de paiement	11 000
VII	OPÉRATIONS SUR TITRES	
7.1	Courtage	
7.1.1	Achat et vente de titres	0,80% montant de la transaction Min : 1 000
7.1.2	Acheté vendu	0,80% Montant de la transaction Min : 1 000
7.1.3	Transaction sur dossier	0,80% Montant de la transaction Min : 1 000
7.1.4	Cession de bloc de titres	2 à 2,5% Montant de la transaction
	(1) Les commissions relatives au courtage sont calculées sur la base du montant brut de la transaction	
7.2	Conservation	
7.2.1	Droits de garde :	
7.2.2	• Tranche de la valeur du portefeuille < ou = 10M.	0,50%
7.2.3	• Tranche de la valeur du portefeuille > 10 M.	0,26%
7.2.4	• Min trimestriel de droits de garde	2 500
7.3	Opérations sur le marché primaire	
7.3.1	Commission de placement	Nous consulter
7.3.2	Commission chef de file	Nous consulter
7.3.3	Commission de garantie de placement	Nous consulter
7.3.4	Commission d'arrangement	Max 2% montant transaction
7.4	Opérations sur OPCVM	
7.4.1	Droit d'entrée	1%
7.4.2	Droit de rachat	1%
7.4.3	Frais de gestion	Min : 1% Max : 2%
7.5	Autres opérations sur valeurs	

7.5.1	Transfert de titres (commission sur valeur du portefeuille transféré)	0,2% Min : 10 000 par valeur
7.5.2	Nantissement de titre (commission sur valeur du portefeuille nanti)	0,25%Min : 10 000 par valeur
7.5.3	Main levée de nantissement (commission sur valeur du portefeuille libéré)	1% Min 10 000 par valeur
7.6	Autres services	
7.6.1	Attestation de propriété attestation	20 000
7.6.2	Attestation de titre en dépôt attestation	20 000
7.6.3	Attestation d'IRVM attestation	10 000
7.6.4	Etablissement de certificats de titres certificat	5 000
7.6.5	Commission sur succession	0,30%
7.6.6	Frais de recherche :	
	• Opération de moins de 6 mois	Gratuit
	• Opération de 6 mois à 1 an	15 000
	• Opération de plus d'1 an	30 000
VIII	OPÉRATIONS DE CHANGE	FCFA / HT
8.1	Achat et vente de billets de banque(par compte/par caisse)	
8.1.1	Achat de billets de banque en Euros	Gratuit
8.1.2	Vente de billets de banque en Euros :	
	• Frais de dossier (uniquement par caisse)T2	6 000
	• Commission de changeT1	2%
	• tob(taxe sur opération bancaire) (T1+T2)*10%	10%
8.1.3	Achat et Vente de billets de banque en autre devise (par caisse/par compte)	
	• tob(taxe sur opération bancaire) (T1+T2)*10%	10%
	• Frais de dossier (uniquement par caisse)T2	6 000
	• Commission de changeT1	2% Min : 3 000
IX	ASSURANCES	
9.1	Assurance CERTICOMPTE an	Min : 6 000 Max : 18 000
	(Primes en fonction de l'option choisie, de l'âge de l'assuré et du montant du capital à reverser)	
9.1.1	Assurance prévoyance obsèques Primes en fonction de la formule choisie, de l'âge de L'assuré , du montant des capitaux	
	• YACONFORT an Min : 218.250 Max : 1.746 000	Min : 7 000 Max : 280 000
	• YACONFORT PREMIUM mois	Min : 20 613 Max : 164 050
	• YACONFORT PREMIUM an	Min : 218 250 Max : 1 746 000
9.1.2	Assurance des moyens de paiement	15 000
	• QUIETIS Plus an	
	Titulaire	15 000

	Cotitulaire	7 500
9.1.3	Assurance MRH Habitation an	Nous consulter
	Assurance retraite PRZ PERFORMANCE an	
	• Frais d'Adhésion	6 000
	• Taux d'intérêt (minimum garanti sur les sommes épargnées)	3,50%
9.1.4	Assurance études SOGETUDE (cotisations annuelles ou mensuelles selon le client)	
	• Frais d'adhésion	5 000
9.1.5	ASSURANCE VOYAGE	Min : 35 000 Max : 200 000
9.1.6	SOGE-INVEST PREMIUM	Min : 50 000
	• Frais d'adhésion	20 000
	• Frais sur prime (prélevés sur chaque versement)	5%
	• Frais de Gestion (prélevés annuellement sur l'épargne sécuritaire)	0,60%
X	OPÉRATIONS DE CRÉDIT	
10.1.1	Crédit à la consommation (MTD*+marge)	
	Prêt Personnel Ordinaire	
	• Frais de dossier	Min : 20 000 Max : 350 000 2,4% à 2,75%
	• Taux d'intérêt	
	durée de 12,18, 24, 36 mois	8% à 13,5%
	durée de 37, 48 ou 60 mois	9 à 14%
	durée de 61,72 ou 84 mois (fonctionnaires, agents de l'état, employés EPN, corps habillés, entreprises protocolées et conventionnées)	9,25% à 12,50%
	Assurance DIT (Décès, invalidité)	1,1% du capital restant dû
10.1.2	Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé	14,75%
	Le montant minimum du prêt à la consommation est de 500 000 FCFA, montant ramené à 250 000 FCFA pour les prêts scolaires. Les frais de dossier sont calculés sur le montant du prêt et perçus en une fois lors du déblocage des fonds	
10.1.3	Autres Crédits à court terme	
10.1.3.1	Rappel plus	
	Le montant minimum du crédit est de 600 000 F CFA et le maximum de 3 000 000. F CFA. L'avance équivaut à 75% maximum du salaire net mensuel prévisionnel arrondi aux 10 000F CFA supérieurs.	
	• Taux d'intérêt	10,8%
	• Fond de garantie	2,2% du capital
10.1.3.2	Crédit Express	

	• Frais de dossier	Min : 350 000 Max : 2,4% à 2,75%
	• Taux d'intérêt	13,2%
10.1.3.3	Prêt Personnel Ordinaire garanti par gage espèce 100%	
	• Frais de dossier	Min : 20 000 Max : 350000 2,4% à 2,75%
	• Taux d'intérêt (durée de 12, 18, 24, 36, 48 ou 60 mois)	8,8%
10.1.3.4	Découvert confirmé sans gage espèces	Nous consulter
10.1.3.5	Découvert confirmé avec 100% de gage espèce	10,75%
10.1.4	Découvert ACT	Nous consulter
10.1.5	Découvert sur compte	
	• Frais de dossier	Min : 10 000 Max : 1 000 000
	Crédit à l'habitat (MTD*+MARGE)	
	Prêt personnel immobilier	
	• Frais de dossier	
	5 000 000 - 25 000 000	1,1% Max : 200 000
	25 000 001 - 50 000 000	1,1% Max : 300 000
	50 000 001 - 100 000 000	0,825% Max : 500 000
	Supérieur à 100 000 000	0,825% Min : 750 000 Max : 3 000 000
	• Taux d'intérêt	
	durée comprise entre 3 et 10 ans	8,25% à 9,55%
	durée comprise entre 11 et 20 ans	8,50% à 9,80%
	• Assurance DIT (Décès, invalidité)	0,75% du capital restant dû
	• Assurance incendie	0,05%
	Apport initial minimum de 10% du coût de l'immobilier;	
	Frais de remboursement anticipé	3% avec un minimum de 50 000 FCFA.
	Opération immobilière agréée au compte de l'Etat	
	• Frais de dossier	1,65%
	• Taux d'intérêt	9,0%
	• Assurance DIT (Décès, invalidité)	0,75% du capital restant dû
	• Assurance incendie	0,05%
	La durée de remboursement du CDMH est comprise entre 11 et 20 ans. Le coût maximum du logement est de 20 000 000 TTC s'il s'agit d'un programme immobilier et de 23.600 000 TTC, s'il s'agit d'une construction individuelle. L'apport personnel est de 10% et le revenu mensuel maximum du ménage de 800 000 FCFA.	

10.3	Autres opérations connexes aux crédits	
	Frais de main levée d'hypothèque	55 000
	Demande d'édition de tableau d'amortissement	Voir ci-dessus
	Assurance sur prêts Particuliers	Gratuit
XI	OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	
11.1	Chèques reçus de l'étranger	
11.1.1	Chèque en Euros :	
	• Frais de dossier	6 000
	• Frais d'envoi DHL	30 250
	• Port lettre	1 100
	Chèque en autre devise :	
	• Frais de dossier	6 000
	• Frais d'envoi DHL	Min : 27 000 Max : 33 000
	• Port lettre	1 000
	• Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1.500 000 /0,22% Mt. Sup. à 1.500 000
	<i>Les remises de chèques à l'encaissement de montant supérieur à 150 000 FCFA (228,67 Euros), tirés sur la France, sont soumises à 0,15% de frais de correspondant (minimum 23 Euros, maximum 76 Euros). Le délai d'encaissement estimé pour toute remise de chèque.</i>	
11.2	Chèques émis à l'étranger	
11.2.1	Chèque de banque en Euros :	
11.2.1.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500 000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	17 600
11.2.1.2	Commission de transfert	1,375%
11.2.1.3	Taxe de transfert	0,6%
11.2.1.4	Frais SWIFT	7 700
11.2.1.5	Autorisation de change	6 000
11.2.2	Chèque de banque en autres devises (Excepté le dollar américain) :	
11.2.2.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500 000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	17 600
11.2.2.2	Taxe de transfert	0,6%
11.2.2.3	Autorisation de change	6 000
11.2.2.4	Frais SWIFT	7 000
11.2.2.5	Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1.500 000 / 0,22% Mt. Sup. à 1.500 000
11.3	Transferts émis vers l'étranger	

	Virement en Euros :	
11.3.1.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500 000	11 000
	• Pour tout montant > 500 000	17 600
11.3.1.2	Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)	0,6%
11.3.1.3	Autorisation de change	6 600
11.3.1.4	Frais SWIFT	7 700
11.3.1.5	Commission de transfert	1,25%
11.3.2	Virement en autres devises	
	• Frais dossier/Frais SWIFT/ Autorisation de change (tout virement > 500 000 FCFA)/Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)/ commission de transfert	Voir ci-dessus
	• Commission de change	0,11% Mt. Inf. à 1.500 000 0,22% Mt. Sup. à 1.500 000
11.4	Transferts reçus de l'étranger	
11.4.1	Virement en FCFA	Gratuit
11.4.2	Virement en Euros	Gratuit
11.4.3	Virement en autre devise	
	• Frais dossier	Gratuit
	• Commission de change	Gratuit
	• I-transfert reçu en Euros	
	Crédité en compte	Gratuit
	Perçu en espèces	Gratuit



SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE – Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social de 15.555.555.000 FCFA – Siège social à Abidjan 5 et 7 avenue Joseph ANOMA - 01 BP 1355 Abidjan 01 RCCM CI-ABJ-1962-B-2641 – Tél : (+225) 27 20 20 12 34 – Centre de relation client : (+225) 27 20 20 10 10 - Site internet : www.societegenerale.ci